



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 1 – 2009M**

**PLAGES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est une ressource naturelle intégrale qui favorise la santé environnementale de la région ainsi que la vitalité des collectivités de la région et de son industrie, de son économie et de ses activités récréatives;

**ET ATTENDU QUE** les plages de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont, pour la population, les principaux points d'accès aux eaux des Grands Lacs et du fleuve et, ainsi, qu'il est d'une importance absolue de voir à la santé et à sécurité de ces plages;

**ET ATTENDU QUE** les méthodes d'essai de la qualité de l'eau actuellement approuvées demandent beaucoup de temps avant de donner des résultats et causent ainsi un affichage de l'état des plages ou une fermeture des plages une journée après la présence de niveaux élevés de bactéries; et que beaucoup de recherches ont été effectuées en vue de mieux comprendre ce que devrait être l'organisme indicateur approprié pour la santé humaine;

**ET ATTENDU QU'UN** tribunal de district fédéral aux États-Unis a déclaré que l'EPA des États-Unis était en état d'infraction au *BEACH Act 2000* et a exigé d'elle qu'elle produise des rapports au sujet de l'évaluation des pathogènes dans l'eau des cours d'eau destinés aux loisirs ou qu'elle adopte de nouveaux critères ou des critères revus pour l'évaluation de l'eau des cours d'eau destinés aux loisirs; et que l'EPA des États-Unis s'est engagée à adopter des critères revus d'ici 2012; et que les lignes directrices de la salubrité de l'eau du gouvernement fédéral du Canada sont en phase de révision sans date de publication établie;

**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, les États côtiers reçoivent un financement fédéral en vertu du *BEACH Act* qui est distribué aux plages pour des programmes de surveillance et d'avis au grand public mais que ce financement n'a jamais été imputé aux niveaux de financement entièrement autorisés; et que certains États n'ont pas les fonds nécessaires pour bien surveiller les plages de baignade;

**ET ATTENDU QU'AU** Canada, il existe un manque de coordination et de direction en ce qui a trait à la gestion des plages, car de nombreux ministères provinciaux se partagent l'autorité en ce qui a trait à certains éléments particuliers de la gestion des plages et qu'il n'existe pas de financement spécial portant sur la surveillance des plages ou les programmes d'avis au public;



**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, le *BEACH Act of 2000* doit être réautorisé et qu'un projet de loi de ré-autorisation a été présenté au Congrès en 2008 et adopté à la Chambre mais n'a jamais été résolu par l'*Environment and Public Works Committee* du Sénat;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités reconnaissent le besoin pour des méthodes précises et rapides d'essai de la qualité de l'eau des plages afin que les avis et fermetures des plages puissent se faire en temps opportun;

**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, l'EPA et autres partenaires fédéraux, d'État, tribaux et d'organisations non gouvernementales, en ce qui a trait aux plages, ont élaboré en 2007 un formulaire d'enquête sanitaire normalisé que les gestionnaires de plages pourraient utiliser pour identifier les sources potentielles de contamination aux plages, menant ainsi à bien l'une des recommandations-clés du chapitre portant sur la santé côtière de la ***Stratégie régionale de collaboration des Grands Lacs***;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a animé l'initiative *Clean Beaches* par l'entremise de la Stratégie régionale de collaboration des Grands Lacs auprès de partenaires fédéraux, d'État et tribaux afin de favoriser un usage répandu de l'enquête sanitaire normalisée dans la région et pour disséminer aux gestionnaires de plages des pratiques exemplaires en matière de gestion des plages.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent préconise l'emploi d'une enquête sanitaire normalisée dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gestionnaires de plages de s'occuper, si possible, des sources de contamination identifiées à leurs plages en employant des mesures de restauration éprouvées;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au Congrès des États-Unis de ré-autoriser le *BEACH Act* de façon à permettre l'emploi de méthodes rapides d'essai de la qualité de l'eau et l'usage élargi des fonds affectés pour la mise en œuvre d'enquêtes sanitaires, de mesures de pistage des sources, de modélisation et de restauration, et enfin de financer l'Acte à son niveau de financement pleinement autorisé;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux provinces de l'Ontario et du Québec d'élaborer une approche plus cohésive et plus intégrée à la gestion des plages, dont la création d'un carrefour de gestion des plages au sein d'un ministère ayant l'autorité nécessaire pour agir auprès de tous les paliers du gouvernement en matière de gestion des plages, et d'appuyer des programmes de surveillance des plages et d'avis au grand public, autant par le biais du financement que par celui de la gouvernance, et ce, afin d'obtenir une homogénéité et une constance à cet égard au Canada;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État aux États-Unis et au Canada de réviser les normes de qualité de l'eau des cours d'eau destinés aux loisirs afin que celles-ci tiennent compte des dernières avancées scientifiques en ce qui a trait aux organismes indicateurs, aux méthodes d'essai rapides et aux concepts de gestion en fonction du risque, et, comme il s'agit d'eaux partagées, d'harmoniser, dans la plus vaste mesure possible, les normes liées aux plages et les mesures d'avis.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

---

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 2 – 2009M**

**UNE NOUVELLE APPROCHE À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**ATTENDU QUE** pour réduire dans une mesure notable la quantité d'eaux pluviales contaminées libérées dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, une nouvelle approche s'impose pour reconnaître que les eaux pluviales sont une ressource exigeant une gestion soigneuse, cette approche étant assortie d'un positionnement prioritaire des concepts de la réduction et de la réutilisation;

**ET ATTENDU QUE** le développement urbain fait hausser la quantité de secteurs imperméables comme les routes et les immeubles, ce qui réduit l'infiltration ou le suintement des eaux pluviales et de la fonte des neiges dans le sol, causant une hausse du ruissellement des eaux pluviales dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** le ruissellement des eaux pluviales provenant des environnements urbains peut faire hausser le volume et le taux des sédiments et agents polluants libérés dans les ruisseaux et lacs, causant l'érosion et dégradant la qualité de l'eau dans le bassin;

**ET ATTENDU QU'IL** est prévu que les changements climatiques porteront un impact sur la fréquence et sur l'intensité des orages, desquelles découlera une exigence pour des mesures d'adaptation considérables, surtout dans les environnements urbains;

**ET ATTENDU QUE** des améliorations de grande ampleur, sur les plans de l'ingénierie et de l'infrastructure, seront toujours requises pour la gestion des eaux pluviales dans toute leur ampleur, dans les environnements urbains en développement et déjà aménagés;

**ET ATTENDU QUE** des pratiques et techniques exemplaires novatrices pour la gestion des eaux pluviales, qui sont actuellement en phase de recherche, de développement et d'essai-pilote dans d'autres territoires, et qui fonctionneraient de concert avec les améliorations de grande ampleur sur les plans de l'ingénierie et de l'infrastructure et viendraient les compléter, donnent souvent les meilleurs avantages environnementaux et offrent une gestion plus rentable des eaux pluviales;

**ET ATTENDU QUE** la planification et la gestion intégrées des eaux pluviales peuvent permettre que des approches préventives, comme les mises à niveau novatrices, la conception de nouveaux développements et la protection des marécages et des aires naturelles soient mises en œuvre de concert avec les infrastructures majeures pour réduire le ruissellement des eaux pluviales;



**ET ATTENDU QU'UNE** approche de chaîne de traitement, incluant un mélange de pratiques et de technologies d'infiltration et de stockage « à la source » et de transport et de traitement vers l'amont, peut réduire de façon notable la quantité d'agents contaminants pénétrant dans le système aquifère, particulièrement en mettant en priorité la réduction et la réutilisation des eaux pluviales;

**ET ATTENDU QUE** des plans directeurs municipaux complets portant sur les eaux pluviales doivent être créés ou mis à jour en englobant une approche de chaîne de traitement et des mesures liées à l'infrastructure verte;

**ET ATTENDU QUE** les lignes d'encadrement actuelles du gouvernement provincial de l'Ontario au sujet de la quantité et de la qualité des eaux pluviales préconisent une approche de chaîne de traitement, il est nécessaire d'évaluer l'efficacité de diverses mesures liées aux eaux pluviales et de mettre à jour ces lignes d'encadrement pour y intégrer des techniques novatrices, surtout à la lumière du changement climatique;

**ET ATTENDU QUE** les règlements et programmes de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis exigent des plans de contrôle à long terme pour la gestion intégrée des eaux pluviales et des eaux usées par les villes et les districts sanitaires qui ont des exigences distinctes à cet égard;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'AVGLSL demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux au Canada d'aider et d'inciter les municipalités, par l'entreprise d'un encadrement politique et d'un soutien technique et financier, à développer et à mettre à jour leurs plans de gestion des eaux pluviales en vue d'adopter une nouvelle approche mettant en priorité la réduction et la réutilisation des eaux pluviales plutôt que le traitement et la conservation;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres de l'AVGLSL demandent aux gouvernements des États-Unis et des États d'appuyer la mise en œuvre intégrale de plans de contrôle à long terme et de programmes de gestion des eaux pluviales par les municipalités et districts sanitaires dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres de l'AVGLSL demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux du Canada d'adopter des mesures dynamiques de conservation de l'eau, notamment : l'interdiction de la vente de toilettes de 13 litres à grande consommation d'eau et d'autres appareils ménagers offrant un mauvais rendement; l'élaboration d'un plan normalisé/modèle d'efficacité de l'eau; le soutien au développement et à la mise en œuvre de plans municipaux d'efficacité de l'eau; la mise en œuvre d'une campagne publique portant sur la conservation de l'eau et enfin la mise en place d'autres mesures, en collaboration avec les municipalités;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres de l'AVGLSL demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et aux gouvernements fédéral et d'État aux États-Unis de donner leur appui pour la recherche, l'analyse, la mise en œuvre et la surveillance après la mise en œuvre de nouvelles méthodes plus novatrices pour le contrôle des eaux pluviales pouvant donner lieu à de nouvelles normes de conception et au développement d'instruments réglementaires visant à favoriser la mise en place de mesures « à la source », et un soutien aux projets-pilote et de démonstration liés aux nouvelles approches.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

---

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 3 – 2009M**

**TABLE TRIPARTITE SUR LA COLLABORATION POUR LES GRANDS LACS ET LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CANADA-ONTARIO CONCERNANT L'ÉCOSYSTÈME DU BASSIN DES GRANDS LACS**

**ATTENDU QUE** les municipalités des Grands Lacs ont des responsabilités directes pour la protection et la promotion des Grands Lacs en ce qui concerne leur rôle à fournir de l'eau potable, à promouvoir le développement économique et le tourisme, à gérer l'exutoire des eaux usées et des eaux pluviales, à protéger les marécages et autres aires naturelles, à encadrer le développement des secteurs riverains, et à exploiter des plages et marinas, parmi d'autres responsabilités;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités sont, collectivement, les plus grands subventionneurs à la protection des Grands Lacs, les gouvernements locaux au Canada et aux États-Unis investissant plus de 15 milliards de dollars chaque année pour protéger et restaurer le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, de ce montant 4,3 milliards de dollars étant dépensés en Ontario et au Québec seulement;

**ET ATTENDU QUE** l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) est le principal accord entre le Canada et l'Ontario pour la protection de la qualité de l'eau des Grands Lacs du côté canadien des lacs, et qu'il définit les buts, les responsabilités et les actions aux niveaux fédéral et provincial;

**ET ATTENDU QUE** l'ACO est également le mécanisme employé par le Canada pour se conformer à ses obligations dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (ARQ EGL), qui définit les buts communs et les résultats à réaliser sur le plan binational;

**ET ATTENDU QUE** l'ACO s'apprête à être renouvelé en 2010 et qu'il existe une possibilité que l'ARQ EGL soit également rouvert aux négociations également;

**ET ATTENDU QUE** la réalisation des cibles actuelles de l'ACO pourrait avoir des retombées importantes pour les municipalités;

**ET ATTENDU QUE** les maires des Grands Lacs demandent que de nouvelles cibles soient présentées dans le cadre de l'ACO pour traiter les enjeux qui affectent les collectivités locales et les citoyens qui habitent le long des côtes des lacs et qui s'y divertissent, comme une meilleure gestion des plages, le contrôle des algues et le soutien requis pour adopter des techniques novatrices afin de réduire le ruissellement des eaux pluviales et des eaux usées dans les lacs;



**ET ATTENDU QU'IL** n'existe aucun forum directeur où les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux peuvent se rencontrer pour coordonner leurs activités de protection des Grands Lacs et pour se préparer en vue de l'avenir;

**ET ATTENDU QU'UN** mémoire de coopération lié à l'ACO (MC ACO) a été conclu en juillet 2008 pour établir un nouveau processus collaboratif entre les municipalités de l'Ontario et le gouvernement provincial, et qu'il a depuis permis un dialogue municipal-provincial au sujet des enjeux d'intérêt mutuel liés aux Grands Lacs et la création d'un forum permettant aux maires et présidents des Grands Lacs en Ontario de fournir des conseils stratégiques à la province en vue des négociations prochaines au sujet de l'ACO;

**ET ATTENDU QUE** pendant une conférence au sommet pour le MC ACO en mai 2009, les maires des municipalités des Grands Lacs ont discuté avec les ministres de l'Environnement, des Richesses naturelles et de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales d'un plan d'action collaboratif pour améliorer la protection des Grands Lacs englobant cinq sphères d'action et une série de recommandations-clés;

**ET ATTENDU QUE** les maires des municipalités des Grands Lacs désirent explorer auprès du gouvernement fédéral son intérêt à se joindre au dialogue avec les gouvernements municipaux et provinciaux et à s'impliquer dans le cadre d'approches collaboratives pour protéger les Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** le moment est venu pour les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux de travailler de concert pour retonifier et réorienter la protection des Grands Lacs au profit des citoyens qui habitent et se divertissent le long de leurs côtes, compte tenu, surtout, que l'ACO et, possiblement, l'ARQEGL, seront rouverts aux fins de négociation;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'AVGLSL demandent aux gouvernements fédéral et de l'Ontario de se joindre à l'AVGLSL pour créer une table directrice municipale-provinciale-fédérale des Grands Lacs dans le cadre de laquelle les maires et ministres se rassembleront au moins une fois par année pour favoriser la collaboration tripartite en matière de protection des Grands Lacs, pour faire le point sur les réalisations et pour partager information et idées en ce qui a trait aux négociations et à la mise en œuvre de l'ACO.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

---

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent





**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 4 – 2009M**

**ACCORD RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs représentent la plus vaste source d'eau douce de surface à l'échelle mondiale;

**ET ATTENDU QUE** les États-Unis et le Canada, leurs villes, États, provinces, tribus et Premières nations ont partagé ces eaux sous le signe de la paix depuis près de 200 ans;

**ET ATTENDU QUE** le Traité des eaux limitrophes de 1909 a encadré les relations entre les deux pays en ce qui concerne les eaux partagées depuis 100 ans;

**ET ATTENDU QUE** l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été établi entre les deux pays en 1972 et a été amendé deux fois depuis;

**ET ATTENDU QUE** l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a fourni un encadrement aux deux pays dans le cadre de leurs efforts pour protéger et restaurer l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** des progrès importants ont été réalisés en matière de protection et de restauration, dans les deux pays;

**ET ATTENDU QUE** la population croissante et les nouveaux stress industriels, agricoles et urbains imposés à la ressource, alliés aux défis posés par le changement climatique et l'arrivée d'encore plus d'espèces envahissantes, et que le nombre, la complexité et la gravité des défis qu'affrontent les Grands Lacs continuent de croître;

**ET ATTENDU QUE** l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs n'a pas été amendé depuis 1987 et qu'il est désuet, de maintes façons, et qu'il n'est pas conçu pour traiter un grand nombre des problèmes actuels;

**ET ATTENDU QUE** la relation écologique entre les Grands Lacs et le Saint-Laurent est mieux comprise et plus appréciée que jamais auparavant;

**ET ATTENDU QUE** la Commission mixte internationale, le comité d'étude de la convention sur la qualité de l'eau et d'autres groupes ont déployé de vastes activités de



rayonnement au sujet de l'Accord et ont préparé une analyse complète des changements qui seraient jugés appropriés;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) incite vivement les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada à aller de l'avant rapidement pour entamer des négociations en vue d'un nouvel accord;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada doivent consulter étroitement leurs partenaires gouvernementaux d'État, provinciaux, locaux, tribaux et des Premières nations tout au long du processus de négociation;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada doivent tendre la main aux communautés environnementales, industrielles et agricoles, ainsi qu'aux autres groupes d'intéressés dans le cadre du processus de négociation;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** tout accord final reconnaisse le rôle critique que jouent les gouvernements locaux à l'égard de la protection et de la restauration de la ressource;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** tout accord final tienne compte du lien entre les Grands Lacs et le Saint-Laurent en ce qui concerne, entre autres, les espèces envahissantes, la qualité de l'eau et les niveaux d'eau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** tout accord final tienne compte du besoin fondamental pour une vision claire de la ressource, une meilleure responsabilité à l'égard des résultats, des systèmes et structures de gestion plus solides et une approche de résolution des problèmes consciente de l'écosystème;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UN** nouvel accord soit en place au plus tard le 25 juin 2010.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

---

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 5 – 2009M**

**INFRASTRUCTURE**

**ATTENDU QUE** les villes, villages, comptés, municipalités régionales et autres paliers gouvernementaux locaux dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent et dans les environs ont été fondés aussi longtemps qu'il y a quatre-cents ans et que la plupart d'entre eux ont de cent à trois-cents ans;

**ET ATTENDU QUE** ces gouvernements locaux ont investi dans des routes, ponts, systèmes de transport, écoles, hôpitaux, installations liées aux eaux usées et à l'eau potable et plusieurs autres formes d'infrastructure au fil des années, qu'un stress incroyable est porté sur ces systèmes et que le financement à l'échelle locale ne suffit pas pour combler les besoins pour une infrastructure mise à niveau, voire même remplacée;

**ET ATTENDU QUE** les gouvernements locaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont récemment investi plus de 15 milliards de dollars annuellement pour la protection et la restauration des ressources comme l'infrastructure de l'eau, l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure, les espaces verts et bien d'autres éléments;

**ET ATTENDU QUE** les investissements d'infrastructure par les gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux en vue de protéger et de restaurer les Grands Lacs n'ont pas marché de pair avec les investissements locaux et avec les besoins relatifs à l'amélioration de l'infrastructure;

**ET ATTENDU QUE** les conditions économiques au Canada et aux États-Unis sont telles qu'il est très difficile pour les paliers locaux du gouvernement de financer d'importants investissements d'infrastructure, mais que ces investissements sont jugés de plus en plus importants et avantageux pour la reprise économique dans ces deux pays;

**ET ATTENDU QUE** le gouvernement canadien a élaboré un Plan d'action économique consistant en plus de 18 milliards de dollars en fonds d'investissement pour les projets d'infrastructure dans les provinces, territoires et municipalités au cours des deux années qui viennent;

**ET ATTENDU QUE** le gouvernement des États-Unis a édicté l'*American Recovery and Reinvestment Act* qui englobe 787 milliards de dollars en investissements, dont environ 111 milliards de dollars consacrés à l'infrastructure et à la science;



**ET ATTENDU QUE** le financement lié à la reprise économique aux États-Unis inclut un montant de 4 milliards de dollars pour l'infrastructure des eaux usées et 2 milliards de dollars pour l'infrastructure de l'eau potable;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent félicite les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada pour avoir reconnu l'immense besoin pour des investissements d'infrastructure et la valeur importante de ces investissements autant pour la création d'emplois que pour la reprise économique;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada à accélérer la distribution du financement aux gouvernements locaux et à améliorer l'efficacité du processus de distribution, tout en reconnaissant un besoin de reddition des comptes en ce qui a trait à ces investissements, et ce, afin que les travaux puissent être mis en chantier dans les plus brefs délais que possible en 2009;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada à reconnaître, dans la prise de décisions concernant les investissements, la valeur unique des Grands Lacs et du Saint-Laurent à l'égard de la qualité de vie et du bien-être économique des citoyens des deux pays.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 6 – 2009M**

**ACTION LIÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, malgré leur vaste ampleur, sont un système écologique vulnérable et fragile qui est pourtant la fondation de l'économie et de l'industrie de la région, et le moyen de subsistance de 104 millions de résidents dans la région;

**ET ATTENDU QU'**existe un consensus scientifique, établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'accumulation prolongée de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, provenant de sources comme les voitures, les opérations municipales et les processus industriels, menace la stabilité climatique à l'échelle mondiale;

**ET ATTENDU QUE** l'on s'entend à dire que le changement climatique portera un effet grave sur le monde naturel de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, d'ailleurs déjà évident dans la fluctuation des niveaux du lac, dans la diminution de la surface de glace, dans les événements météorologiques pluviaux plus fréquents et plus intenses, et dans la destruction des cultures agricoles, et qu'il affectera également la viabilité économique de la région et des opérations municipales et industrielles;

**ET ATTENDU QUE** les villes reconnaissent l'apport municipal à la pollution provenant des émissions de gaz à effet de serre et que plusieurs d'entre elles tentent de trouver des moyens d'atténuer et de réduire leur bilan carbone et tentent de découvrir des moyens d'adapter leurs opérations afin de réduire l'impact sur l'environnement et de gérer le changement climatique;

**ET ATTENDU QUE** le changement climatique affectera les collectivités de toute taille, et bien que les plus grandes collectivités aient davantage de ressources à leur disposition pour se pencher sur le changement climatique et s'y préparer, des obstacles demeurent présents pour les plus petites collectivités en ce qui a trait à la planification liée au changement climatique, notamment le fait que les modèles de mappage des changements climatiques ne se réduisent pas nécessairement dans la mesure nécessaire pour être utiles aux plus petites collectivités;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent s'efforce d'incorporer et de faire valoir les pratiques exemplaires en ce qui a trait à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, y compris dans le cadre de plans d'action élaborés par ses membres, en vue de partager et de disséminer ces pratiques exemplaires;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage ses membres à créer des plans d'action au changement climatique pour aider à préparer leur collectivité en vue des changements que nous vivons et que nous vivrons découlant du changement climatique et pour trouver des façons d'amenuiser l'impact des opérations municipales sur l'environnement;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada et la communauté scientifique à continuer de mettre en priorité l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la réduction de la pollution, et à œuvrer auprès des partenaires municipaux pour faire en sorte que les gouvernements locaux puissent se préparer et planifier adéquatement en vue du changement climatique et trouver des solutions pour réduire le bilan carbone municipal et la pollution qui y est liée.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

---

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 7 – 2009M**

**ANALYSE DE RENTABILISATION EN VUE D'UN INVESTISSEMENT DANS LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent appuie une vaste gamme d'utilisations de l'eau et des terres, notamment l'aménagement urbain et rural, l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie électrique, les loisirs, ainsi que d'autres activités économiques, et que ces activités subissent un impact direct causé par la santé et l'intégrité environnementales de la région;

**ET ATTENDU QUE** la gestion de la fleur d'eau, le contrôle des espèces aquatiques envahissantes, la fermeture des plages et la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'eau des Grands Lacs peuvent coûter cher et exiger d'importantes initiatives d'assainissement en réaction aux problèmes après coup, au lieu de prévenir leur survenance;

**ET ATTENDU QUE** la quantification et la communication de ces coûts offrirait un soutien concret et une justification pour remettre en question le cadre actuel de gestion des eaux, pour la révision des politiques actuelles et pour renouveler les efforts collaboratifs en vue de protéger, de conserver et de restaurer les Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent offrent une gamme de services essentiels à l'écosystème, comme le cycle des éléments nutritifs, la lutte contre les inondations, la régularisation climatique, le maintien de la biodiversité et l'habitat de la faune, entre autres, dont chacun est lié à notre bien-être économique, social et environnemental, mais qui manquent actuellement parfois d'être pris en compte adéquatement dans les indicateurs économiques et les décisions touchant les politiques;

**ET ATTENDU QUE** la recherche, le mappage et l'analyse de ces biens et services de l'écosystème, et d'autres encore, favorisent la compréhension des avantages liés à la protection, à la conservation et à la restauration, et aident à combler les écarts qui existent entre la science et les politiques;

**ET ATTENDU QUE** l'évaluation des valeurs marchandes et non marchandes des marécages et autres aires naturelles peut aider à l'établissement de priorités et à l'imputation de dépenses pour la protection, la conservation et la restauration et qu'elle peut aussi favoriser la participation et le soutien du grand public à l'égard de ces programmes;



**ET ATTENDU QUE** la quantification des avantages de la protection et de la restauration des Grands Lacs peut être utile aux gestionnaires demandant du financement auprès des ministères gouvernementaux municipaux, provinciaux et fédéraux qui accordent une grande importance aux valeurs numériques pour la prise de décisions;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités aimeraient travailler avec les autres paliers du gouvernement pour mesurer la valeur des modalités des services écologiques que les décideurs pourraient intégrer pleinement dans leur cadre de gestion et de politiques;

**ET ATTENDU QU'UNE** récente étude mise sur pied par la *Brookings Institution* a estimé que 26 millions de dollars en investissements dans la protection et la restauration des Grands Lacs générerait une valeur de 50 milliards de dollars d'activité économique, donnant ainsi un rendement sur l'investissement de 2:1;

**ET ATTENDU QUE** la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent a besoin d'importants investissements d'infrastructure liés à l'eau potable, aux eaux usées, aux eaux pluviales, à la restauration des marécages, à la conservation, au transport et autres secteurs;

**ET ATTENDU QUE** les déficits de l'infrastructure actuelle peuvent être en partie gérés par un investissement dans une infrastructure verte, lorsque et si approprié, afin d'éviter les dépenses d'immobilisations importantes, de réduire et de conserver les ressources utilisées et de tirer parti de l'infrastructure existante en mettant l'accent sur de nouvelles techniques novatrices et sur des concepts de mise à niveau;

**ET ATTENDU QU'EXISTE** un besoin d'évaluer la mesure selon laquelle l'investissement en infrastructures vertes parallèles – comme les techniques de conservation et d'efficacité énergétiques, les nouvelles normes de conception qui favorisent l'adaptation au changement climatique, et les solutions « vers l'amont » pour les questions liées à la gestion des eaux pluviales – peut favoriser l'économie d'argent à longue échéance, créer des emplois, réduire les défis liés à la capacité de l'infrastructure et mieux protéger l'environnement des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** dans le cadre du processus du mémoire de coopération de l'Accord Canada-Ontario, les maires et présidents des Grands Lacs ont rencontré les ministres ontariens dans le cadre d'une conférence au sommet en mai 2009 et ont convenu de travailler de concert, en partenariat avec le gouvernement fédéral, les universités, et autres intéressés, sur des études économiques visant à établir la valeur des activités côtières des Grands Lacs, autant pour effectuer une analyse de rentabilisation favorisant les investissements dans les Grands Lacs que pour mesurer le rendement des investissements déjà effectués;

**ET ATTENDU QUE** les investissements liés à la protection, à la conservation et à la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent protégeront la qualité de vie et le bien-





être économique et social des habitants de la région, en plus de préserver ou même de rehausser la santé environnementale à longue échéance du bassin;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, d'État/provinciaux, les Premières Nations et tribus, ainsi que les gouvernements municipaux aux États-Unis et au Canada à travailler en collaboration avec des tiers pour poursuivre la mise en œuvre d'une analyse de rentabilisation favorisant un investissement dans la protection, la conservation et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent, y compris un investissement dans les sciences afin de mesurer, évaluer et surveiller les biens et services écologiques;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, si possible, communiquera l'analyse de rentabilisation effectuée afin de favoriser encore davantage l'investissement dans la protection, la conservation et la restauration des Grands Lacs.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 8 A – 2009M**

**CUEILLETTE ET ÉLIMINATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE SOINS PERSONNELS**

**ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est une ressource naturelle précieuse qui appuie la santé écologique et de la région et qui assure la subsistance des communautés au sein du bassin;

**ET ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent approvisionne en eau potable approximativement quarante millions de citoyens des États-Unis et du Canada et qu'il appuie la pêche commerciale et sportive pour une valeur de plus de 4 milliards de dollars annuellement;

**ET ATTENDU QUE** des préoccupations sont soulevées en ce qui a trait aux effets d'une élimination inappropriée des produits pharmaceutiques et de soins personnels (incluant les médicaments, les cosmétiques, les agents nettoyants, les médicaments vétérinaires, et plus encore) sur la qualité de l'eau et sur la santé écologique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** l'élimination inappropriée des produits pharmaceutiques et de soins personnels pourrait poser des dangers environnementaux et liés à la sécurité, dont, notamment, des effets nocifs sur la faune causés par l'accumulation de ces produits dans les cours d'eau, l'ingestion accidentelle par les enfants ou les personnes âgées de produits pharmaceutiques et de soins personnels périmés ou inutilisés, et l'emploi illégal et le vol de produits pharmaceutiques non désirés;

**ET ATTENDU QU'EN** 1997, la province de la Colombie-Britannique a édicté un règlement exigeant que tous les propriétaires de marques pharmaceutiques en Colombie-Britannique fournissent aux consommateurs une méthode d'élimination appropriée des médicaments périmés ou inutilisés (dont les produits de santé naturels et les médicaments sans ordonnance);

**ET ATTENDU QUE** le concept de « responsabilité élargie des producteurs », dans le cadre duquel les fabricants sont jugés responsables d'un produit pour son cycle de vie complet, a été accueilli dans de nombreux pays dont l'Union européenne et l'Australie, particulièrement en ce qui a trait à la cueillette et à l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels;

**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, il n'existe pas de lois ou de programmes nationaux touchant la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels, ce



qui a provoqué une approche au coup par coup et inefficace, souvent gérée au palier de l'État ou local, rendant la tâche difficile pour les consommateurs et pour l'industrie de se conformer et de bien gérer le problème;

**ET ATTENDU QU'AU** Canada, où la question est gérée au palier provinciale, les consommateurs peuvent généralement remettre leurs médicaments inutilisés aux pharmacies, mais que la sensibilisation du grand public pourrait être améliorée et que, souvent, les municipalités et les pharmacies sont responsables de défrayer les coûts liés à ces projets de cueillette et d'élimination; et de nouveaux règlements sont attendus en Ontario à l'été 2009 qui rendra les producteurs responsables de la collecte et de l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités, dont les villes, villages, cités et municipalités régionales ont, généralement parlant, adopté un rôle directeur pour la cueillette et l'élimination en mettant en œuvre des événements de cueillette distincts ou permanents ou en acceptant les produits pharmaceutiques aux centres de récupération des déchets ménagers dangereux afin de traiter cet enjeu, alors que l'intervention des gouvernements fédéraux, des États, provinciaux et de l'industrie a été inadéquate;

**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, notamment, le dialogue avec l'industrie en ce qui a trait à la « responsabilité élargie des producteurs » a été difficile et que sont déployés, au Canada et aux États-Unis, des efforts en vue de poursuivre le dialogue et d'impliquer l'industrie, par exemple par l'entremise du *Product Stewardship Institute*, et de la *Post Consumer Pharmaceutical Stewardship Association*;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuient un programme de l'AVGLSL portant sur la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels visant à inciter à l'action, notamment en préconisant des politiques nationales, sur la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels et, au besoin, en aidant les communautés à mettre en œuvre et à présenter des événements de cueillette des produits pharmaceutiques et de soins personnels, en favorisant l'éducation du grand public fondées sur un concept de responsabilité élargie des producteurs en l'absence d'action de la part de l'industrie et d'autres paliers de gouvernement;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel aux gouvernements fédéraux canadien et des États-Unis, ainsi qu'aux provinces, pour le développement et la mise en œuvre de programmes national et provinciaux portant sur la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels afin que les consommateurs et l'industrie, à l'échelle nationale, aient des politiques homogènes à observer;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande que soit établi un meilleur partenariat entre l'industrie et tous les paliers du gouvernement sur la question de la cueillette et de l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels afin qu'une solution efficace à leur égard soit élaborée et mise en œuvre.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 8 B – 2009M**

**RECHERCHE ET ÉDUCATION SUR LES EFFETS DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE SOINS PERSONNELS SUR LA SANTÉ HUMAINE ET SUR L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QU'AUX** États-Unis, le nombre de médicaments sur ordonnance achetés a connu une hausse de 72 % (de 2,2 milliards à 3,8 milliards) entre 1997 et 2007, et que le nombre moyen d'ordonnances au détail par personne est passé de 8,9 en 1997 à 12,6 en 2007;

**ET ATTENDU QU'AU** Canada, il est estimé que les pharmaciens dans les dix provinces canadiennes ont exécuté 453 millions d'ordonnances en 2008, une hausse de 7,1 % par rapport à l'année précédente, pour 33,2 millions de Canadiens, ce qui représente une moyenne de près de 14 médicaments sur ordonnance par citoyen;

**ET ATTENDU QU'UNE** source majeure de quantités en traces de produits pharmaceutiques et de soins personnels dans les cours d'eau est l'emploi de ces produits pharmaceutiques et de soins personnels à des fins humaines, vétérinaires et agricoles et l'excrétion de ces produits chimiques dans les eaux usées;

**ET ATTENDU QUE** les stations de traitement des eaux usées ne sont pas conçues pour éliminer ou traiter les substances comme les produits pharmaceutiques et de soins personnels, et, ainsi, que certaines quantités en traces de ces produits passent dans le système;

**ET ATTENDU QUE** l'impact de ces quantités en traces de produits pharmaceutiques et de soins personnels est généralement reconnu mais, qu'en grande partie, il n'est pas quantifié ou compris en ce qui a trait aux changements que ces traces subissent lorsque mélangées à l'eau ou traitées dans le cadre du processus de traitement des eaux usées;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux canadien et des États-Unis à mettre en priorité la recherche portant sur l'impact des produits pharmaceutiques et de soins personnels dans nos cours d'eau, avec une concentration particulière sur les changements chimiques que subissent dans l'eau et dans le cadre du processus de traitement des eaux usées ces quantités en traces de produits pharmaceutiques et de soins personnels;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux canadien et des États-Unis d'adopter un rôle directeur en ce qui a trait à l'éducation du grand public sur l'impact des produits



pharmaceutiques et de soins personnels sur notre environnement et sur la santé humaine, ainsi que sur leur cueillette, leur élimination et leur usage appropriés;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les gouvernements fédéraux canadien et des États-Unis à envisager la possibilité d'exiger, dans le cadre du processus d'approbation des médicaments par la FDA aux États-Unis et par Santé Canada, que les fabricants pharmaceutiques effectuent une étude d'impact en ce qui a trait à la façon dont ces quantités en traces de médicaments affecteront nos cours d'eau et la santé humaine, y compris les changements chimiques qui peuvent survenir lorsque ces médicaments sont utilisés, excrétés, traités dans le cadre du processus de traitement des eaux usées et libérés dans les cours d'eau. Cette évaluation devrait également explorer quelles technologies de traitement des eaux usées peut avoir un effet accru sur l'impact laissé par ces produits pharmaceutiques.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 9 – 2009M**

**TRANSPORT MULTIMODAL**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le Saint-Laurent servent de corridor de transport essentiel pour l'Amérique du Nord depuis les premiers jours des populations autochtones et des explorateurs européens;

**ET ATTENDU QUE** le transport des biens et des personnes dans ce corridor a toujours revêtu une grande importance en ce qui a trait à la réussite économique de toute la région et qu'il fait partie des éléments-clés de son patrimoine et de sa culture;

**ET ATTENDU QUE** les liens de transport maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent aux affluents et aux systèmes de transport terrestres jouent également un rôle d'importance à l'efficacité et à l'efficience du réseau;

**ET ATTENDU QUE** le réseau de transport maritime sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent est actuellement sous-utilisé dans une mesure telle qu'il a la capacité de supporter deux fois plus d'activité de marine marchande qu'il en traite actuellement;

**ET ATTENDU QUE** la congestion des autoroutes et des voies ferrées est en hausse et qu'elle cause des retards et une plus grande consommation de carburant;

**ET ATTENDU QUE** les préoccupations liées à la sécurité causent des files d'attente de plus en plus longues aux frontières, causant des retards et une plus grande consommation de carburant;

**ET ATTENDU QUE** le transport maritime a toujours été important, mais qu'il le devient encore davantage à cause des avantages potentiels que présente son usage accru sur le plan de l'énergie et de l'environnement;

**ET ATTENDU QUE** pour que les avantages du transport maritime soient réalisés dans leur pleine mesure, les liens avec les routes terrestres ferrées et de camionnage, ainsi que les installations portuaires où s'effectuent les transferts, doivent être rehaussés;

**ET ATTENDU QUE** des investissements d'infrastructure importants seront nécessaires pour faire en sorte que le réseau de transport, dans son intégralité, fonctionne convenablement;



**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ses maires cherchent à travailler auprès de tous les paliers du gouvernement, de l'industrie du transport, de la communauté universitaire et d'autres intéressés pour faire progresser dans la région le réseau de transport afin qu'il offre un avantage compétitif et qu'il réduise l'impact sur la consommation d'énergie et sur l'environnement afin que la ressource puisse durer longtemps à l'avenir;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite le *Department of Transportation* aux États-Unis et Transports Canada, ainsi que les agences provinciales et d'État homologues, à effectuer une évaluation complète des systèmes de transport dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent et dans les environs dans le but de cerner les mesures pouvant être entreprises pour rehausser l'efficacité et l'efficience des systèmes;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le processus d'évaluation englobe la participation des gouvernements locaux, des autorités portuaires, des autorités du fleuve Saint-Laurent, du secteur du transport, des organisations non gouvernementales et d'autres intéressés;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** cette évaluation complète demande notamment à l'industrie comment le transport maritime à courte distance et les liens multimodaux pourraient être améliorés pour rendre plus attrayant le concept d'un transport maritime étendu;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'évaluation identifie les investissements d'infrastructure qui seraient nécessaires pour établir un système de transport rehaussé et intégré dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent et des environs;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'évaluation soit mise en œuvre dans les plus brefs délais et qu'elle soit menée à bien de façon accélérée, mais, en aucun cas, plus tard qu'en décembre 2010.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent





**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 10 – 2009M**

**NORMES RELATIVES AUX EAUX DE BALLAST**  
**Proposée par Superior, Thunder Bay et Duluth**

**ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent touche huit États des États-Unis et deux provinces canadiennes;

**ET ATTENDU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaissent l'importance du contrôle de l'introduction et de la propagation des espèces aquatiques envahissantes en exigeant que tous les navires entrant aux ports aux États-Unis et au Canada traitent leurs eaux de ballast;

**ET ATTENDU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent préconisent une approche fédérale de la part des deux gouvernements en vue du contrôle de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes plutôt que l'ensemble de mesures disparates des États qui émerge actuellement aux États-Unis;

**ET ATTENDU QU'IL** existe des statuts d'État contradictoires aux États-Unis en ce qui a trait aux eaux de ballast, qui créent un environnement réglementaire chaotique qui invalidera bientôt l'industrie du transport maritime sans pour autant régler le problème;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis pour établir une norme fédérale portant sur les eaux de ballast qui sera homogène dans tous les États et dans toutes les provinces;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les deux gouvernements :

- 1) créent un programme réglementaire fédéral homogène exigeant le traitement des eaux de ballast des navires; et
- 2) établissent une norme de traitement des eaux de ballast; et
- 3) établissent des échéances avant 2016, au plus tard, au terme desquelles les propriétaires de navires devront installer des systèmes de traitement et se conformer aux normes de décharge; et



4) autorisent et financent des programmes de recherche fédéraux portant sur les technologies du traitement des eaux de ballast; et

5) établissent un système technologique systématique pour la vérification et l'approbation.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 11 – 2009M**

**GREAT SHIPS INITIATIVE**

**Proposée par Superior, Duluth, et Thunder Bay**

**ATTENDU QUE** les maires des Grands Lacs comprennent que l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs a porté un impact négatif sur la ressource;

**ET ATTENDU QU'ILS** comprennent également qu'est essentiel le besoin pour une solution au problème des espèces envahissantes;

**ET ATTENDU QUE** la *Great Ships Initiative* a été établie en 2006 à titre de collaboration novatrice entre l'industrie, le milieu universitaire, les agences fédérales et les organisations non gouvernementales ayant pour objectif de mettre fin au problème de l'introduction dans le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent des espèces envahissantes, provoquée par les navires;

**ET ATTENDU QUE** cet effort est assorti de recherches indépendantes et de la démonstration de technologies environnementales, d'incitatifs financiers et d'une surveillance constante des ports à la grandeur du bassin;

**ET ATTENDU QUE** l'objectif prochain de la *Great Ships Initiative* sera d'accélérer de façon notable la recherche, le développement et la mise en œuvre de systèmes de traitement efficace des eaux de ballast des visites qui visitent les Grands Lacs à partir d'outre-mer. À cette fin, la *Great Ships Initiative* a établi des capacités de recherche à trois niveaux : plate-forme littorale, terre ferme et à bord des navires. Chaque niveau est consacré à traiter d'objectifs d'évaluation particuliers, avec des protocoles conformes aux normes de l'OMI et aux exigences fédérales, si applicables;

**ET ATTENDU QUE** l'espace de laboratoire et le centre d'essai du projet sont situés au port Duluth-Superior et sont gérés conjointement par l'*University of Wisconsin-Superior* et le *Northeast-Midwest Institute* de Washington (District de Columbia), avec une bonne dose d'expertise technique venant de l'*University of Minnesota*.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite le Congrès à fournir 1 million de dollars à la *Great Ships Initiative* dans le cadre des lois portant ouverture des crédits budgétaires pour le transport, l'habitation et le



développement urbain pour l'exercice financier 2010, en vue d'étoffer le montant de 950 000 \$ fourni dans le cadre du budget fédéral de 2009.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 12 – 2009M**

**TAXE D'ENTRETIEN DES PORTS (HARBOR MAINTENANCE TAX)**

**Proposée par Superior, Duluth, et Thunder Bay**

**ATTENDU QUE** les maires des Grands Lacs doivent collectivement traiter les enjeux communs liés au développement régional en vue de promouvoir le commerce maritime et de faire un apport à la vitalité économique de nos communautés, États/provinces et nations;

**ET ATTENDU QUE** l'emploi en hausse du transport maritime réduira les pressions environnementales et améliorera la qualité de l'air et de l'eau tout en réduisant les pressions sociales et économiques causées par un surcroît important de circulation et de congestion;

**ET ATTENDU QUE** le transport maritime à courte distance est une forme de transport maritime qui ne traverse pas d'océan et qui emploie les voies navigables intérieures et côtières pour déplacer le fret maritime;

**ET ATTENDU QUE** les services de transport maritime à courte distance offrent un mode de transport écologique pour les biens devant être transportés de port à port le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent – assurant ainsi un bilan de carbone très réduit;

**ET ATTENDU QUE** les maires des Grands Lacs considèrent le transport maritime à courte distance comme un mode de transport viable et désirable;

**ET ATTENDU QUE** la taxe d'entretien des ports (HMT – *Harbor Maintenance Tax*) est une taxe fédérale aux États-Unis imposée aux transporteurs maritimes en fonction de la valeur des biens transportés des ports des États-Unis ou aux ports des États-Unis, et que les produits de cette taxe sont placés dans un fonds en fidéicommis afin d'être utilisés pour le dragage d'entretien des voies de navigation fédérales;

**ET ATTENDU QUE** le caractère constitutionnel de la HMT a été remis en question en ce qui a trait aux exportations et que la taxe impose un fardeau additionnel au commerce maritime dans la région des Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** l'élimination de la HMT ouvrirait la voie vers le développement, réduirait les coûts en hausse du transport, rehausserait la sécurité du public automobiliste, réduirait les émissions et améliorerait la qualité de l'air;



**ET ATTENDU QUE** l'octroi d'une exemption limitée pour le fret commercial non en vrac inciterait au mouvement du fret des systèmes d'autoroute congestionnés à des solutions marines – offrant aux transporteurs un choix parallèle au transport par train ou par camion – représentant un moyen de contourner les routes, frontières et embouteillages congestionnés;

**ET ATTENDU QUE** le fret actuellement transporté par camion ou par train n'est pas assorti de taxes, et que, réciproquement, la HMT actuelle agit comme un dissuasif au développement des services de transport maritime à courte distance;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel au Congrès des États-Unis pour éliminer la *Harbor Maintenance Tax* sur le transport maritime non en vrac dans les Grands Lacs afin de favoriser les services de transport maritime à courte distance;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement le Congrès à édicter H.R. 528, une loi exemptant de cette taxe le mouvement maritime de fret commercial non en vrac dans la région des Grands Lacs.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 13 – 2009M**

**AMÉLIORATIONS À APPORTER POUR LA NAVIGATION DANS LES GRANDS LACS**

**Proposée par Superior, Duluth, et Thunder Bay**

**ATTENDU QUE** les maires des Grands Lacs reconnaissent que les ports sont d'importants points d'accès pour le commerce international et qu'ils jouent un rôle critique à l'égard de la reprise économique nord-américaine;

**ET ATTENDU QUE** les citoyens des États-Unis, du Canada et du monde entier comptent sur les ports, dans cette région, pour le transport efficace du fret de l'Amérique du Nord et vers l'Amérique du Nord;

**ET ATTENDU QUE** 40 pour cent de la capacité industrielle des États-Unis et 60 pour cent de la capacité industrielle du Canada sont centrés dans la région des Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** les transporteurs maritimes qui emploient le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent épargnent 3,6 milliards de dollars annuellement en frais de transport;

**ET ATTENDU QUE** l'investissement dans des améliorations à la navigation dans les Grands Lacs et le long du fleuve Saint-Laurent créerait des emplois et donnerait un rendement longtemps à l'avenir;

**ET ATTENDU QU'IL** existe deux améliorations critiques à apporter à la navigation dans les Grands Lacs qui exigent l'attention immédiate du gouvernement des États-Unis;

**ET ATTENDU QUE** la première amélioration est une autre écluse de taille « POE », compte tenu du fait que les écluses de sortie vieillissantes, qui relient le lac Supérieur aux quatre Grands Lacs inférieurs et au fleuve Saint-Laurent, traitent plus de 80 millions de tonnes de minerai de fer, de charbon, de céréales et d'autre fret chaque année et qu'elles sont vulnérables;

**ET ATTENDU QUE** la deuxième amélioration est une augmentation des travaux de dragage, car les ports étouffés de sable et de limon ne sont pas utilisables;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande à l'*U.S. Army Corps of Engineers* de procéder à la construction d'une grande écluse neuve à la rivière St. Mary's à Sault Ste. Marie (Michigan), tel que demandé dans le cadre du *Water Resources Development Act of 2007*;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au Congrès des États-Unis de fournir le financement adéquat requis pour permettre à l' *U.S. Army Corps of Engineers* de traiter l'accumulation de travaux de dragage dans les routes maritimes des ports à fort tirant d'eau, les lacs, les canaux et les rivières du bassin des Grands Lacs, des projets qui dépassent maintenant les 20 millions de dollars.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent





**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 14 – 2009M**

**ACTION SUR LA CONSERVATION DE L'EAU**  
**Proposée par la ville de Blue Mountains**

**ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent est la plus grande source d'eau douce de surface au monde, englobant près de vingt pour cent de l'eau douce de surface du monde entier;

**ET ATTENDU QU'ENVIRON** quarante millions de citoyens des États-Unis et du Canada comptent sur le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour leur approvisionnement en eau potable;

**ET ATTENDU QUE** la rareté de l'eau devient de plus en plus réelle pour les collectivités dans la région compte tenu des conditions climatiques changeantes, des populations en pleine croissance et de la demande accrue sur un approvisionnement en eau qui n'est jamais pleinement rechargé, particulièrement en ce qui a trait aux réservoirs aquifères employés par les industries qui exigent de grandes quantités d'eau douce pour leurs processus et la production;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités fournissent une eau potable propre, sûre, fiable et réglementée et que plusieurs d'entre elles mettent en œuvre des efforts de conservation de l'eau pour assurer la durabilité de la ressource pour des générations à venir;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a lancé le Cadre de conservation des eaux en 2007 afin de favoriser le leadership en matière de conservation de l'eau dans la région, et que les trente-trois participants au Cadre se sont engagés à réaliser une réduction de quinze pour cent de l'utilisation des eaux dans leur territoire d'ici 2015, à un niveau inférieur à celui de l'an 2000;

**ET ATTENDU QUE** les huit États et les deux provinces canadiennes des Grands Lacs ont signé l'Entente relative à la durabilité des ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et l'Accord relatif aux ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en 2005, et que l'Entente a reçu le consentement fédéral aux États-Unis et que l'Accord a été accepté et mis en œuvre par la province de l'Ontario et qu'un projet de loi pour la mise en œuvre de l'Accord au Québec est actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale;

**ET ATTENDU QUE** les huit États des États-Unis et les deux provinces canadiennes des Grands Lacs sont engagés dans le cadre de l'Entente et de l'Accord à élaborer et à mettre en œuvre des



programmes de conservation et d'efficacité de l'eau volontaires ou obligatoires, en fonction d'objectifs et de lignes directrices ayant fait l'objet d'une entente par les États et les provinces;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à se joindre aux municipalités pour faire en sorte que la région devienne un chef de file en ce qui a trait à la conservation de l'eau, et ce, afin que des systèmes soient développés en vue de refléter fidèlement la valeur réelle de l'eau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage l'emploi, par tous les utilisateurs d'eau, de pratiques de conservation adaptées à chaque territoire local, y compris une évaluation appropriée de l'eau, tout en assurant que les municipalités génèrent les revenus nécessaires pour l'opération et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de distribution;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel aux États de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi qu'aux provinces de l'Ontario et du Québec, pour le développement et la mise en œuvre de programmes de conservation et d'efficacité de l'eau comportant des cibles réelles en ce qui a trait à la réduction de l'utilisation de l'eau, et des échéances concrètes pour l'atteinte de ces cibles.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 15 – 2009M**

**Promotion d'une approche à l'ampleur du bassin des Grands Lacs en ce qui concerne la**  
**gestion du phosphore**

**Proposée par la municipalité régionale d'Halton**

**ATTENDU QUE** de nombreuses municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent constatent une accumulation d'algues en état de décomposition le long de leur littoral;

**ET ATTENDU QUE** ce phénomène porte un impact négatif sur la jouissance et l'utilisation élémentaires des secteurs riverains des Grands Lacs et du Saint-Laurent, donnant comme résultante des impacts économiques sur les municipalités, les entreprises locales et les industries, à cause de mauvaises odeurs, de plages inadaptées à la baignade et de lignes de prise d'eau colmatées;

**ET ATTENDU QU'IL** est entendu que la croissance des algues est limitée par la disponibilité du phosphore, mais que des études plus poussées sont nécessaires pour quantifier les diverses sources ponctuelles et non ponctuelles d'entrée de phosphore dans les eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent et pour comprendre l'impact de la moule zébrée (*dreissena polymorpha*) sur la distribution du phosphore dans les environnements près des côtes;

**ET ATTENDU QUE** l'agriculture est une source importante de phosphore dans les Lacs et le fleuve, et que le gouvernement et d'autres groupes d'intervenants s'efforcent de réduire la charge de nutriments provenant de telles sources;

**ET ATTENDU QUE** l'on s'entend généralement à dire que le contrôle à la source est la façon la plus rentable et la plus efficace de réduire les décharges de phosphore;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** tous les paliers du gouvernement, dont les gouvernements fédéraux, d'État/provinciaux et municipaux, travaillent de concert et de façon coordonnée pour élaborer et promouvoir une stratégie et une approche réglementaire basées sur la science et responsables sur le plan financier pour la gestion du phosphore à la grandeur du bassin;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les gouvernements fédéraux et d'État/provinciaux fournissent un financement pour des programmes coordonnés de recherche et de surveillance visant à fournir les données scientifiques et économiques requises pour guider le développement de politiques solides et la prise de décisions axées sur l'action en ce qui a trait à la gestion du phosphore, y compris la pisciculture;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les gouvernements fédéraux et d'État/provinciaux entreprennent davantage de mesures pour interdire le phosphore dans les produits résidentiels et commerciaux qui font un apport aux décharges de phosphore dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, et que les gouvernements au palier local travaillent de concert avec les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État, ainsi que d'autres intervenants pour maximiser les réductions de phosphore de sources agricoles;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UNE** campagne binationale de sensibilisation du public soit mise en œuvre pour promouvoir l'emploi de produits de nettoyage sans phosphore et pour encourager l'usage d'engrais de gazon sans phosphore à moins que l'ajout de phosphore soit absolument essentiel pour un sol déficient ou une pelouse récemmentensemencée.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 17 – 2009M**

**APPUI À LA COOPÉRATION ET À LA COLLABORATION PLURI-GOUVERNEMENTALES**

**Proposée par la ville de Grand Rapids**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent appuient des régions vivantes et importantes sur le plan économique aux États-Unis, au Canada et à l'égard du monde entier pour le transport, la pêche, les loisirs, l'agriculture et la fabrication, chacun de ces éléments exigeant de l'énergie en une forme ou une autre;

**ET ATTENDU QUE** les collectivités individuelles et les gouvernements à l'extérieur de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont souvent compétitifs et tournés vers eux-mêmes pendant les périodes économiques difficiles, ce qui peut potentiellement causer la prise de mauvaises décisions pouvant mettre en danger les ressources naturelles précieuses, les habitats et les terres dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que la condition de vie de millions de citoyens;

**ET ATTENDU QUE** de bons partenariats, la coopération et la collaboration communautaire entre les villes membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont démontré que des positions puissantes et éloquentes peuvent être réalisées pour aider les agences fédérales, d'État et provinciales, les administrateurs gouvernementaux et autres intéressés communautaires à accomplir davantage de travaux de protection et de conservation des ressources, du capital et du moyen de subsistance, dans la région du bassin, que pourraient le faire des collectivités et gouvernements à eux seuls;

**ET ATTENDU QUE** le partenariat binational entre les États-Unis et le Canada est une composante essentielle aux efforts pour la protection de la santé de la ressource, pour la continuation du développement commercial et économique et pour maintenir la qualité de vie des résidents du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** la valeur à long terme de ces partenariats ne pourrait pas être plus essentielle qu'en ce moment, compte tenu de la valeur de ces ressources naturelles inestimables et de leur aptitude à générer 1,5 milliard de dollars de revenus provenant du commerce et du tourisme pour les collectivités des deux nations, une aptitude fondée sur le mouvement rapide et efficace des biens et services qui provoquent une croissance économique permanente au sein des économies régionales des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a pour intention de continuer d'être reconnue à Washington et à Ottawa ainsi que dans les capitales



d'État et provinciales à titre de porte-parole des citoyens vivant au sein des collectivités des Grands Lacs et du Saint-Laurent, armée de données précises, raisonnables, scientifiques et impartiales pour aider les décideurs à faire des choix éclairés concernant l'avenir du monde;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuient une collaboration et des partenariats continus au sein de l'organisme;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les villes membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continuent d'inciter les communautés avoisinantes de se joindre aux conversations avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent comme moyen de promouvoir l'adhésion et la collaboration avec une voix encore plus forte;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encouragent les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada de poursuivre leurs efforts binationaux de collaboration pour protéger et restaurer les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel à ces gouvernements pour faire preuve d'esprit de collaboration en vue de développer, de concert avec les gouvernements locaux, des politiques frontalières responsables permettant le passage sûr, raisonnable et efficace des biens et des personnes.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 18 – 2009M**

**SOUTIEN À L'EXPLORATION DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE DES GRANDS LACS**

**Proposée par la ville de Grand Rapids**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent appuient des régions vivantes et importantes sur le plan économique aux États-Unis, au Canada et à l'égard du monde entier pour le transport, la pêche, les loisirs, l'agriculture et la fabrication, chacun de ces éléments exigeant de l'énergie en une forme ou une autre;

**ET ATTENDU QUE** l'écologie du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ressent au quotidien l'impact de l'utilisation de l'eau, de l'air et de la terre pour la prestation d'énergie à partir des nombreuses centrales énergétiques situées tout autour du bassin à proximité des eaux nécessaires;

**ET ATTENDU QUE** les déchets des combustibles nucléaires et autres produits de combustibles fossiles provenant de certaines centrales énergétiques qui emploient des technologies de combustible nucléaire et fossile, sont émis, transportés et conservés dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** la production d'une énergie renouvelable dans les bassins hydriques des Grands Lacs et du Saint-Laurent peut remplacer les technologies actuelles à base de combustibles nucléaires et fossiles qui font actuellement un apport à l'impact écologique et qui posent des risques pour les générations de demain, et que cette production devrait être encouragée et appuyée par les gouvernements du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déjà active au nom de ses municipalités membres dans le secteur de la défense de la cause de l'énergie renouvelable, comme dans le cadre de la *Great Lakes Wind Collaborative*, un groupe établi en vue de réaliser un consensus sur l'identification et le traitement des enjeux portant un impact sur la planification, le développement et l'opération d'installations éoliennes au sein de la région, afin de tenir compte des enjeux et préoccupations à l'échelle locale et de faire en sorte que le soutien à l'égard des solutions éoliennes soit communiqué en pris en compte;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuient une évaluation permanente de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent à la recherche de sources potentielles d'énergie renouvelable fournie par le vent, les vagues, le soleil et la température et qui pourraient fournir des sources d'énergie plus propres, réduire l'émission des gaz à effet de serre, favoriser les perspectives d'emploi futures



et assurer une vitalité économique permanente pour les citoyens des États-Unis, du Canada et autres;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent éduquent leurs collectivités, collaborent et favorisent le développement futur de ces ressources pour aider à établir des technologies énergétiques pour les générations à venir;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les gouvernements locaux à s'impliquer davantage dans le cadre de discussions afin d'assurer que les solutions d'énergie renouvelable portant un impact sur les communautés locales soient appropriées, avantageuses et appuyées, dans leur ensemble, par la collectivité.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent





**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 19 – 2009M**

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET ALIMENTATION EN EAU DANS LES GRANDS LACS ET LE**  
**SAINT-LAURENT**

**Proposée par la ville d'Ajax**

**ATTENDU QUE** les ressources en eau douce des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont la principale source d'eau douce au monde et la source principale d'eau potable pour environ 40 millions de personnes vivant actuellement au sein du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** ces ressources sont également essentielles à l'égard du nautisme, de la pêche, de la natation et d'autres activités jouant un rôle important à la qualité de vie et au bien-être économique des citoyens;

**ET ATTENDU QUE** l'industrie et l'agriculture dans la région comptent sur la ressource pour connaître du succès et sont essentielles à la force économique de la région;

**ET ATTENDU QUE** les usages commerciaux, agricoles et industriels dans les communautés des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui connaîtront une croissance au cours de la décennie qui vient, continueront de reposer sur la qualité et la quantité de ces ressources restreintes devant pourtant durer à l'avenir;

**ET ATTENDU QU'IL** existe de nombreuses sources ponctuelles d'agents contaminants (points de déversement industriels, stations de traitement des eaux usées) dans le bassin et au-delà de celui-ci, menaçant la qualité de l'eau, et étant théoriquement plus faciles à surveiller et à contrôler que les sources non ponctuelles (transport maritime, agriculture, ruissellement urbain de grande ampleur, sédiments historiquement contaminés);

**ET ATTENDU QUE** l'industrie du transport maritime, les pratiques agricoles, les déversements provenant des ruisseaux et des égouts pluviaux, les débordements des égouts sanitaires et les secteurs préoccupants identifiés il y a maintenant plusieurs décennies continuent à contribuer des contaminants dans les eaux de nos lacs;

**ET ATTENDU QUE** les petites, moyennes et grandes stations de traitement des eaux usées partout dans le bassin représentent autant de sources ponctuelles de contaminants pouvant affecter de façon adverse la qualité de l'eau si elles sont mal construites ou exploitées, ou encore si elles sont situées dans un endroit particulièrement vulnérable à ces évacuations;



**ET ATTENDU QUE** le déversement de certaines stations de traitement des eaux usées est situé près des entrées d'eau potable et des plages, et que, dans certains secteurs, les parcours de circulation des lacs peuvent piéger les effluents déversés dans les eaux à proximité de la côte et contaminer des sédiments qui peuvent devenir des risques persistants, présentant aussi une menace à l'approvisionnement municipal en eau et aux baigneurs;

**ET ATTENDU QUE** de nombreuses communautés florissantes ont bâti de très grandes stations de traitement des eaux usées, avec l'encouragement des gouvernements provinciaux et fédéral à cet égard, ces gouvernements ayant toutefois manqué d'offrir le niveau de soutien requis pour exploiter et entretenir ces installations de façon appropriée;

**ET ATTENDU QUE** la communauté écologique des Grands Lacs change en réaction aux niveaux croissants de stress environnemental, causant une croissance étendue d'algues dans les lits de lacs, ces algues étant transportées par le vent et l'effet des vagues jusqu'aux côtes où elles se décompensent et montrent ainsi visuellement le déclin de la qualité de l'eau près des côtes, causé par une surabondance de nutriments comme le phosphore et le nitrogène, et changeant les conditions écologiques exacerbées par les stations de traitement des eaux usées, les ruissellements non ponctuels et les espèces envahissantes comme la moule;

**ET ATTENDU QU'ALORS** que se poursuit la croissance de la population, que les aires de service pour le traitement des eaux usées continuent de s'élargir et que les communautés grandissent, le volume des effluents traités et évacués continue de croître aussi, introduisant chaque jour de plus en plus de nutriments et de contaminants dans les eaux littorales;

**ET ATTENDU QUE** la composition des eaux usées devient de plus en plus complexe à cause de l'introduction d'une gamme grandissante de produits chimiques découlant des processus industriels et commerciaux et des produits pharmaceutiques et de soins personnels;

**ET ATTENDU QU'AVEC** de nouveaux outils d'échantillonnage et d'analyse, de nouveaux modèles hydriques et de récentes avancées en matière de technologies de traitement des eaux usées, il est maintenant possible d'identifier les contaminants invisibles dans l'eau en petite quantité et de mieux déterminer l'origine des pathogènes;

**ET ATTENDU QUE** les prises des installations d'amenée d'eau sont souvent intercalées entre les points de déversement des stations de traitement des eaux usées tout au long du littoral du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les centrales nucléaires également situées le long de ce littoral, parfois proches des installations d'amenée d'eau, comptent aussi sur les Grands Lacs pour l'approvisionnement en eaux de refroidissement et la réception d'eaux tempérées sortantes;



**ET ATTENDU QUE** les émissions chimiques dans les eaux des lacs et du fleuve provenant des installations d’amenée d’eau doivent être bien gérées afin de protéger nos ressources aquatiques;

**ET ATTENDU QUE** les eaux littorales des Grands Lacs ont récemment été reconnues comme étant une zone distincte présentant un mélange limité et lent avec les eaux non littorales beaucoup plus volumineuses, qui, il était théorisé autrefois, permettaient une dilution et une assimilation rapides des contaminants;

**ET ATTENDU QU’UNE** meilleure protection et une amélioration de la qualité de la ressource d’eau douce dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont essentielles pour assurer la subsistance de millions de personnes vivant actuellement ou qui vivront à l’avenir au sein de la région du bassin;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, provinciaux et d’État, aux États-Unis et au Canada, à hausser le financement pour des recherches scientifiques accélérées et pour le développement de technologies liées au traitement de l’eau potable et des eaux usées, pour des stratégies de protection des eaux de source et pour la surveillance et l’évaluation de la qualité de l’eau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d’État et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à faire un investissement concurrent dans les communautés des Grands Lacs et du Saint-Laurent d’aujourd’hui et de demain en y accordant un financement durable, à longue échéance permettant l’acquisition des technologies d’infrastructure les plus récentes pour l’eau potable et le eaux usées, pour effectuer la surveillance, les analyses et les évaluations nécessaires de la qualité de l’eau dans leurs bassins hydrologiques et le long de leur littoral en vue d’y identifier et d’y modérer les sources ponctuelles et non ponctuelles de contaminants pénétrant dans les eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et enfin pour l’éducation du grand public;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis à faire progresser les stratégies de protection des eaux sources, à établir des normes de protection environnementale et à exiger que seules les meilleures technologies de traitement disponibles soient employées dans les stations d’amenée d’eau – pour protéger l’eau potable des communautés des Grands Lacs et du Saint-Laurent – et dans les stations de traitement des eaux usées afin de protéger la qualité de l’eau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d’État et provinciaux au Canada et aux États-Unis à affecter les ressources nécessaires pour réévaluer et, si approprié, améliorer, surveiller avec les technologies les plus pertinentes et assurer le respect de la norme applicable



à l'eau potable et aux eaux usées afin d'obtenir en retour les niveaux de conformité les plus exigeants;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d'état et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à concentrer leurs priorités, ressources et interventions afin de respecter de façon efficace et efficiente les engagements de longue date dans le cadre de traités et d'accords en vue de protéger, de rehausser et de restaurer la qualité et la quantité de l'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à considérer les eaux littorales et les côtes des Grands Lacs et du Saint-Laurent comme étant des zones d'importance écologique et à établir des limites aux effluents liés à la qualité de l'eau, en tenant compte des besoins liés à la croissance économique et aux emplois, pour les secteurs locaux où les conditions du cours d'eau récepteur, et l'ampleur et la nature des installations de décharge, comme les stations de traitement des eaux usées, usines industrielles et centrales nucléaires, sont tels que les exigences généralement applicables ne protègent pas suffisamment la qualité de l'eau, et ce, dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, accompagnés de politiques robustes en matière hydrique afin de mettre en valeur leur engagement partagé à l'égard de la qualité de l'eau des Grands Lacs, et de favoriser des interventions conjointes efficaces avec les communautés des Grands Lacs afin de traiter les sources contrôlables de contaminants en employant des méthodologies d'essai et des technologies de traitement de l'eau nouvelles et émergentes.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

---

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent